

ATTESTATION 2021

Les assureurs soussignés déclarent que,

DEHOTTAY FRERES S.A.  
route de la Baraque Michel 25  
4950 XHOFFRAIX

a souscrit auprès des Compagnies précitées un contrat d'assurance dans le cadre de sa responsabilité de transporteur national et/ou international telle que déterminée par la Loi du 15.07.2013 et par la convention C.M.R. et ce suivant les conditions générales et particulières de la police n° LA402094.

Pour les contrats de transport routier non soumis à la convention C.M.R. (CABOTAGE), la garantie porte sur la responsabilité contractuelle de l'assuré pour les pertes et dommages matériels causés directement aux marchandises transportées tels qu'ils découlent de la législation locale.

- ✚ Valeur assurée : En cas de sinistre, l'engagement des assureurs ne dépasse en aucun cas
  - € 325.000,00 au premier risque par véhicule, un train routier - camion plus remorque(s) - étant assimilé à un, et un seul, véhicule,
  - € 650.000,00 au premier risque par sinistre ou série de sinistres provenant d'une seule et même cause.
- ✚ Franchise de base : € 350,00 par sinistre.
- ✚ Limites territoriales :

Zone 3

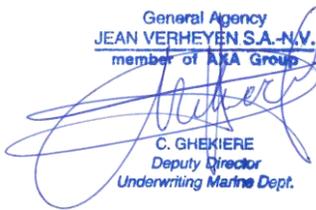
Belgique et pays limitrophes, Autriche, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Portugal, Italie, Saint-Marin, Malte, Grèce, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Macédoine, Turquie d'Europe, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lituanie, Lettonie.

Cette police a pris effet le 01/01/2014 pour une période de 1 an avec reconduction tacite à l'échéance annuelle du 01/01 sous réserve de résiliation antérieure des Assureurs ou de contentieux relatifs aux primes. Cette attestation ne déroge en rien aux conditions et stipulations de la police n° LA402094. La nullité, l'exception, la déchéance et les franchises qui peuvent être invoquées contre l'assuré sont opposables aux tiers lésés.

1210, Bruxelles, le 01/01/2021.

Les Assureurs :

Jean VERHEYEN SA Delegations N02 Member of Axa Group	%
AXA BELGIUM SA/NV	41.00
XL Insurance Company SE	34.00
Allianz Esa EuroShip GmbH	17.00
Helvetia Swiss Ins Co Liechtenstein AG	4.00
SIAT Società Italiana Assicurazioni	4.00
zonder solidariteit / sans solidarité	

General Agency  
JEAN VERHEYEN S.A. N.V.  
member of AXA Group  
  
C. GHEKIERE  
Deputy Director  
Underwriting Marine Dept.